



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bureau de régie interne : Diffusion des états financiers audités pour 2015-2016

Le 1^{er} décembre 2016 – Ottawa (Ontario)

L'honorable Geoff Regan, Président de la Chambre des communes et président du Bureau de régie interne, est heureux de confirmer que la Chambre des communes a reçu un rapport d'audit sans réserve relativement à ses états financiers pour 2015-2016.

L'opinion exprimée par le cabinet comptable indépendant Ernst & Young est optimale. Elle confirme que les états financiers pour 2015-2016 présentent avec justesse, à tous les égards importants, la situation financière, le rendement et les flux de trésorerie de la Chambre des communes, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dans le cadre de leur évaluation, les vérificateurs externes du cabinet n'ont décelé aucun point préoccupant en ce qui a trait à l'exactitude des états financiers ou aux contrôles internes en matière de rapports financiers en place à la Chambre.

Les états financiers audités sont maintenant affichés sur le [site Web](#) du Parlement du Canada.

Citation

« Nous sommes heureux d'avoir reçu ce vote de confiance de la part des auditeurs indépendants, a dit le Président Regan. Il s'agit là de la confirmation que la Chambre des communes gère ses ressources de façon responsable et que les règles et les procédures en place protègent efficacement les ressources publiques. »

Faits en bref – Bureau de régie interne

- Le Bureau de régie interne est l'organe directeur de la Chambre des communes.
- Il a été créé en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*.
- Il compte une représentation égale de députés du parti au pouvoir et des partis officiellement reconnus (c.-à-d. ceux qui occupent au moins 12 sièges en Chambre), en plus du Président de la Chambre.
- Le Bureau est chargé d'établir les règlements administratifs, les politiques et les directives concernant les dépenses et les ressources fournies aux députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

- Dans le cadre de son engagement à l'égard de la divulgation publique, le Bureau publie les procès-verbaux de ses réunions, ainsi que d'autres documents clés, sur le site [parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca).

Liens connexes

Site Web du Parlement du Canada :

<http://www.parl.gc.ca/>

Pour plus de renseignements :

Heather Bradley

Directrice des communications

Bureau du Président de la Chambre des communes

613-995-7882

heather.bradley@parl.gc.ca

